

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2025

ASSOCIATIONS CULTURELLES

**DOSSIER À REMPLIR ET À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ
DANS SON INTÉGRALITÉ (ne pas extraire ou modifier les pages)***

au plus tard lundi 6 janvier 2025 dernier délai

Accueil de la Mairie
Service Vie Associative et Culturelle, Festivités
1 rue Victor Hugo BP 59
78421 CARRIERES SUR SEINE CEDEX

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les associations peuvent obtenir des subventions sur l'expression d'une demande obligatoire. Ces subventions peuvent être accordées en numéraire ou en nature et sont octroyées dans un but d'intérêt général.

Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a bénéficié les années précédentes. Les subventions ont un caractère discrétionnaire. La collectivité n'est pas tenue d'informer l'association des raisons qui l'ont motivé à refuser sa demande de subvention (CE, 25/09/1995, Association CIVIC).

Si la subvention dépasse un certain montant, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention d'objectifs et de moyens.

Lorsque la subvention doit être utilisée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne un compte rendu financier. Ce document doit prouver que les dépenses effectuées sont conformes à l'objet de la subvention. Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

Attention : La mauvaise utilisation d'une subvention est considérée comme un abus de confiance. Dans ce cas, les dirigeants de l'association risquent jusqu'à 3 ans de prison et 375 000 d'amende).

☞ Contrat d'Engagement Républicain (CER)

***TOUTE ASSOCIATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION PUBLIQUE S'ENGAGE A
RESPECTER LES PRINCIPES FIGURANT DANS UN
CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN (CER).***

Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 fixe les modalités d'application des dispositions liées au CER inscrites à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 est consultable:

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

****Tout dossier remis incomplet et/ou hors délai ne pourra être traité
(voir liste des pièces complémentaires à fournir p.10)***

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION :

NOM DE L'ASSOCIATION :

(En entier et en lettres capitales)

SIGLE :

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET /OU OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION :

.....
.....

DATE ET N° DU RÉCEPISSE DE DÉCLARATION *(Joindre une photocopie)* :

(Loi du 1er juillet 1901)

STATUTS DE L'ASSOCIATION - *(Joindre une photocopie)*

DATE D'INSERTION AU JOURNAL OFFICIEL :

N° SIREN :

N° SIRET :

CODE APE:

SIÈGE SOCIAL (adresse et localité)

.....

ADRESSE DE GESTION / CORRESPONDANCE (si différente du siège social) :

.....


COURRIEL :

SITE INTERNET :

TÉLÉPHONE :

COMPOSITION DU BUREAU :

PRESIDENT : 

VICE-PRESIDENT : 

SECRETAIRE : 

TRESORIER : 

CHARGÉ(E)(S) DU DOSSIER DE SUBVENTION : 

ADHERENTS* personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association/ à jour de cotisations :

À remplir obligatoirement

ADHÉRENTS	MONTANT DE LA COTISATION	NOMBRE D'ADHÉRENTS	TOTAL	RECETTES DES COURS*
ADHÉRENTS DE – DE 18 ANS DE CARRIERES-S/ S				
ADHÉRENTS DE – DE 18 ANS HORS COMMUNE				
ADHÉRENTS ADULTES DE CARRIERES S/S				
ADHÉRENTS ADULTES HORS COMMUNES				
TOTAL				

BÉNÉVOLES: (personne contribuant ponctuellement ou régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée)	NOMBRE	MONTANT ANNUEL DES DÉFRAIMENTS

PERSONNEL SALARIÉ*		
NOM	QUALIFICATION	CHARGES ANNUELLES

* Uniquement pour les associations concernées

VIE STATUTAIRE

REUNIONS STATUTAIRES	BUREAU	ASSEMBLEES GENERALES	ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDIANIRE
Date de la dernière réunion			
Nombre total de réunions en 2024			

ASSURANCE :

(Joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation d'assurance en cours de validité).

COMPAGNIE :

CABINET :

N° DE POLICE :

NATURE DES RISQUES COUVERTS :

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

Les associations ayant reçu en 2024 une subvention supérieure ou égale à 23 000 € devront joindre obligatoirement une balance détaillée des comptes, conforme au plan comptable des associations.

(Article 10 de la loi du 12 avril 2000).

<u>DÉPENSES</u>	<u>MONTANTS :</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANTS :</u>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
• Loyers, charges locatives		
• Chauffage, électricité, eau, gaz		
• Fournitures, postes, télécommunications		
• Documentation, abonnements et cotisations		
• Reprographie et publicité		
• Transports et déplacements		
• Assurances		
• Entretien et réparation		
FRAIS DE PERSONNEL			
• Salaires bruts		
• Charges sociales et fiscales		
• Autres (à préciser)		
FRAIS D'ANIMATION			
• Fêtes, spectacles et manifestations diverses		
• Séjours et échanges internationaux		
• Stages organisés par l'association		
• Réceptions		
• Autres dépenses		
AUTRES DÉPENSES (à préciser)		
• Frais financiers		
• Impôts		
• Autres (à préciser)		
INVESTISSEMENTS (à préciser sur papier libre)		
TOTAL DES DÉPENSES		
		RESSOURCES PROPRES	
		• Cotisations, adhésions
		• Vente de produits finis et marchandises
		• Recettes des fêtes, spectacles et manifestations
		• Autres recettes propres
		SUBVENTIONS
		• Communale
		• Autres communes (à préciser)
		• Départementale (Conseil Départemental des Yvelines)
		• Région, autres (à préciser)
		AUTRES RESSOURCES
		• Dons
		• Produits des placements
		• Emprunts
		• Autres (à détailler)
	
	
	
		TOTAL DES RECETTES

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

<u>DÉPENSES</u>	<u>MONTANTS :</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANTS :</u>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		RESSOURCES PROPRES	
<ul style="list-style-type: none"> • Loyers, charges locatives • Chauffage, électricité, eau, gaz • Fournitures, postes, télécommunications • Documentation, abonnements et cotisations • Reprographie et publicité • Transports et déplacements • Assurances • Entretien et réparation 		<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations, adhésions • Vente de produits finis et marchandises • Recettes des fêtes, spectacles et manifestations • Autres recettes propres 	
FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTION DEMANDÉE À LA COMMUNE :	€
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires bruts • Charges sociales et fiscales • Autres (à préciser) 		AUTRES SUBVENTIONS :	
FRAIS D'ANIMATION		<ul style="list-style-type: none"> • Autres communes (à préciser) • Départementale (Conseil Départemental des Yvelines) • Région, autres (à préciser) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Fêtes, spectacles et manifestations diverses • Séjours et échanges internationaux • Stages organisés par l'association • Réceptions • Autres dépenses 		AUTRES RESSOURCES	
AUTRES DÉPENSES (à préciser)		<ul style="list-style-type: none"> • Dons • Produits des placements • Emprunts • Autres (à détailler) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais financiers • Impôts • Autres (à préciser)	
INVESTISSEMENTS (à préciser sur papier libre)		
		
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	
		

SITUATION DE LA TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION	En banque :€	En caisse :€
--	--------------------	--------------------

NB : CETTE SITUATION DOIT REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES VALEURS DISPONIBLES OU PLACÉES DE L'ASSOCIATION. POUR RAPPEL, LES RELEVÉS DE COMPTE DE VOTRE ASSOCIATION (courant, épargne) À LA DATE DE LA DEMANDE ET À LA DATE DE CLÔTURE D'EXERCICE DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT JOINTS AU PRÉSENT DOSSIER.

BILAN 2024

MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE EN 2024

.....€

Versée au titre du fonctionnement global de l'association :

Versée au titre d'une ou des actions suivantes (à renseigner avec précision) :

-
-
-

Justification de l'emploi de la subvention 2024 :

.....
.....
.....

INSTALLATIONS ET MATÉRIEL COMMUNAL MIS A DISPOSITION EN 2024

LISTE DU MATÉRIEL MIS A DISPOSITION (outillage, sono, matériels divers)

SALLES/ TERRAINS	LIEUX	HEURES/ SEMAINE

PARTICIPATION DE VOTRE ASSOCIATION AUX MANIFESTATIONS

Indiquez les manifestations auxquelles vous avez participé et/ou vous projetez de participer.

2024	2025	NOM DES MANIFESTATIONS

BILAN DES ACTIONS L'ANNEE 2024

DESCRIPTION DES ACTIVITES	DURÉE	LIEU(X) DE RÉALISATION	NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES TOUCHÉES	SOUHAIT DE RECONDUCTION OUI/ NON

☞ Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Un formulaire de compte rendu financier est à votre disposition : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Cocher la ou les cas(s) correspondant à votre demande : (obligatoire)

FORME :	<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)
	<input type="checkbox"/> En nature

FREQUENCE - RECURRENCE	<input type="checkbox"/> Première demande
	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)

OBJET	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global
	<input type="checkbox"/> Projets (s) / actions

PÉRIODE	<input type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> ponctuelle (date(s)/ période).....
	<input type="checkbox"/> Pluriannuelle

PROJET(S) 2025 > OBJET DE LA DEMANDE

ACTION N°1

Nouvelle Action Renouvellement

Description, objectif(s)		
Public ciblé :	<input type="checkbox"/> enfants	<input type="checkbox"/> adolescents <input type="checkbox"/> adultes
	<input type="checkbox"/> Carrillons	<input type="checkbox"/> Hors commune
Nombre prévisionnel des bénéficiaires de l'action	<input style="width: 150px;" type="text"/>	
Lieu de l'action	<input style="width: 150px;" type="text"/>	
Date(s) envisagée(s)	<input style="width: 150px;" type="text"/>	
<small>* Cocher la case correspondante</small>		
Nature des opérations financières nécessaires à la mise en place du projet	Dépenses	Recettes
- Exemple : prestataire structure gonflable	500 €	
- Exemple : droit d'entrée structure (2€/ pers * 50)		100 €
-		
-		
-		
-		
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIERE DEMANDEE AU TITRE DE CETTE ACTION		€

ACTION N°2 Nouvelle Action Renouvellement**Description, objectif(s)**

--

Public ciblé : enfants adolescents adultes Carrillons Hors communeNombre prévisionnel des bénéficiaires de l'action Lieu de l'action Date(s) envisagée(s)

* Cocher la case correspondante

Nature des opérations financières nécessaires à la mise en place du projet	Dépenses	Recettes
- Exemple : prestataire structure gonflable	500 €	
- Exemple : droit d'entrée structure (2€/ pers * 50)		100 €
-		
-		
-		
-		
-		
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIERE DEMANDEE AU TITRE DE CETTE ACTION		€

ACTION N°3 Nouvelle Action Renouvellement**Description, objectif(s)**

--

Public ciblé : enfants adolescents adultes Carrillons Hors communeNombre prévisionnel des bénéficiaires de l'action Lieu de l'action Date(s) envisagée(s)

* Cocher la case correspondante

Nature des opérations financières nécessaires à la mise en place du projet	Dépenses	Recettes
- Exemple : prestataire structure gonflable	500 €	
- Exemple : droit d'entrée structure (2€/ pers * 50)		100 €
-		
-		
-		
-		
-		
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIERE DEMANDEE AU TITRE DE CETTE ACTION		€

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant ou la nature de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom),

représentant(e) légal(e) de l'association,

- **certifie** que l'association est légalement déclarée ;
- **certifie** que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- **certifie** que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrateurs
- **certifie** exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- **certifie** que la subvention, si elle est accordée sera utilisée dans le cadre de projets et activités présentés dans cette demande. Cette utilisation devra être valorisée par l'insertion du logo de la ville www.carrieres-sur-seine.fr, conformément à la charte graphique disponible sur vos supports de communication annonçant les événements et manifestations proposées au public. Vous pouvez récupérer le logo de la ville en haute définition, en envoyant une demande au service communication à l'adresse mail suivante : communication@carrieres-sur-seine.fr. En cas de non réalisation du programme d'activités, le remboursement de la subvention en totalité ou en partie pourra être exigé.

Demande une subvention totale de :€

-précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association : Joindre obligatoirement un R.I.B

Liste des pièces complémentaires à fournir :

- Statuts pour les associations qui ne les auraient jamais fournis et/ou en cas de modification de ces derniers.*
- Photocopie de l'attestation d'assurance.*
- Relevé d'Identité Bancaire.*
- Relevés de comptes (courant, épargne...) à la date de la demande (novembre/décembre 2024 ou le plus récent en votre possession).*
- Relevés de comptes (courant et épargne) à la clôture de votre exercice pour les associations fonctionnant en année scolaire.*
- Le ou les compte-rendu(s) financier(s) du ou des projet(s) subventionné(s).*

Fait, le à.....

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.